

COUNCIL
CONSEIL
CONSEJO

QUARANTIEME SESSION

RESOLUTION N° 555 (XL)

(adoptée par le Conseil à sa 309^e séance, le 22 novembre 1976)

**REPRESENTATION DU GOUVERNEMENT THAÏLANDAIS
AUX REUNIONS DU CONSEIL**

Le Conseil du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes,

Rappelant la décision qu'il a prise à la trentième session au sujet de la présence d'observateurs à ses réunions (résolution N° 439 (XXX)),

Décide :

1. D'inviter le Gouvernement thaïlandais à se faire représenter à ses réunions par des observateurs ;
2. D'amender la résolution N° 439 (XXX) en ajoutant le Gouvernement thaïlandais à la liste des gouvernements non membres qui figure au paragraphe 1 de ladite résolution.